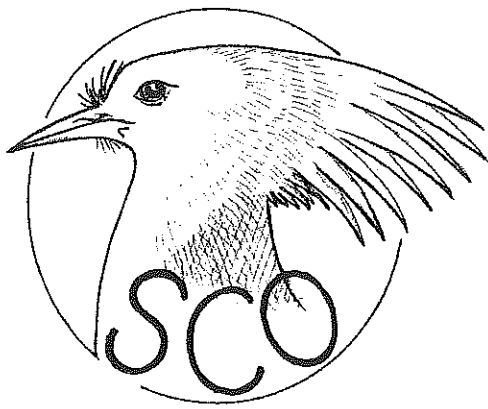


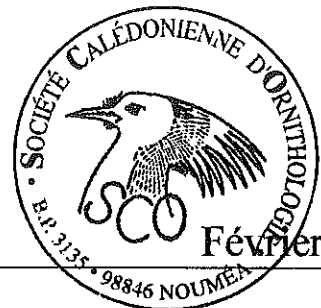


Le Cagou

Bulletin de la Société Calédonienne d'Ornithologie
B.P 3135 - 98 846 Nouméa

N° 19

Editorial



Ce Cagou 19 est placé sous le signe d'une nouvelle étoile. La SCO s'est dotée d'un nouveau conseil d'administration dont les lecteurs trouveront les coordonnées dans ces pages. Auprès d'eux, chacun pourra s'informer sur les objectifs et les activités de la Société. Mais surtout elle a adopté de nouveaux statuts, abandonnant notamment cette clause de la précédente (et originelle) version de 1965 qui préconisait de « favoriser l'introduction et l'acclimatation d'espèces nouvelles », un principe adopté partout dans le monde lors des diverses colonisations humaines et qui a généré quelques catastrophes spectaculaires. La Nouvelle-Calédonie avec les introductions de cerfs, cochons, chiens, chats, lapins, rats... n'a pas échappé à cette mode, même si concernant les oiseaux -et hormis le canard colvert qui s'hybride avec le canard à sourcil- l'impact négatif sur la biodiversité n'est pas (encore ?) démontré. Notons aussi ce justificatif plein de bonnes intentions qui étayait l'effort d'introduction par la SCO d'espèces de gibier : fournir aux chasseurs des espèces allochtones de substitution pour diminuer la pression de chasse sur des espèces endémiques menacées (notou, roussette). Mais chasse-t-on beaucoup de dindons, faisans et colverts ?

Ce sujet des introductions animales (et végétales), toujours d'une cuisante actualité (tortues de Floride, écrevisses, antilopes et cervidés divers) justifierait un vrai débat. Autre nouveauté reprise dans nos statuts mis au goût du jour : une meilleure prise en compte des écosystèmes dans lesquels évoluent nos oiseaux et dont l'intégrité est indispensable à leur survie.

Enfin le souhait affiché de créer une commission spécialisée dans la connaissance et la protection des autres vertébrés terrestres, en premier lieu roussettes et reptiles (geckos, scinques). A la suite des actions engagées par nos anciens, les fondements sont jetés pour améliorer la connaissance et la protection de notre avifaune. Que s'en réjouisse le Cagou.

Nicolas Barré

Au sommaire

Le coin coin des branches
Dossier ornithologique : les Hirondelles
Sortie à l'Ilot Léprieux
Protection des perruches calédoniennes
Accord Cadre Forêt sèche
Une fable
Littérature visites nouvelles

Le coin coin des branchés

Quelques limicoles rares vus sur les vasières à l'entrée de la presqu'île de Foué (Koné), un site décidément très intéressant pour ces oiseaux : le 8 novembre un groupe de 18 Bécasseaux à queue pointue (*Calidris acuminata*) et surtout une Bargette de Terek (*Tringa cinerea*), première observation en Nouvelle-Calédonie.

N. Barré

Ne pas confondre Hirondelle et Hirondelle

En effet 5 oiseaux différents sont appelés ainsi en Nouvelle-Calédonie. Ils appartiennent pourtant à 3 familles distinctes et sont de ce fait des parents très éloignés.

• Famille des Apodidés :

Collocalia esculenta ; Salangane soyeuse
(Hirondelle des grottes)*

Aerodramus spodiopygius ; Salangane à croupion blanc (Hirondelle)

• Famille des Artamidés :

Artamus leucorhynchus ; Langrayen à ventre blanc (H. busière)

• Famille des Hirundinidés

Hirundo tahitica ; Hirondelle du Pacifique
(Warwa en Faga Ouvéa)

Hirundo neoxena ; Hirondelle messagère

Ils ont tous une morphologie assez proche acquise au cours de l'évolution pour une efficacité optimale dans la capture des insectes aériens. Cette convergence adaptative a généré un corps fuselé, des ailes étroites et pointues ou en faucille permettant un vol aisé, rapide et souple. Ils ont aussi une coloration où dominent le blanc et le noir.

Les deux salanganes appartiennent à 2 sous-espèces endémiques de Nouvelle-Calédonie et sont très communes.

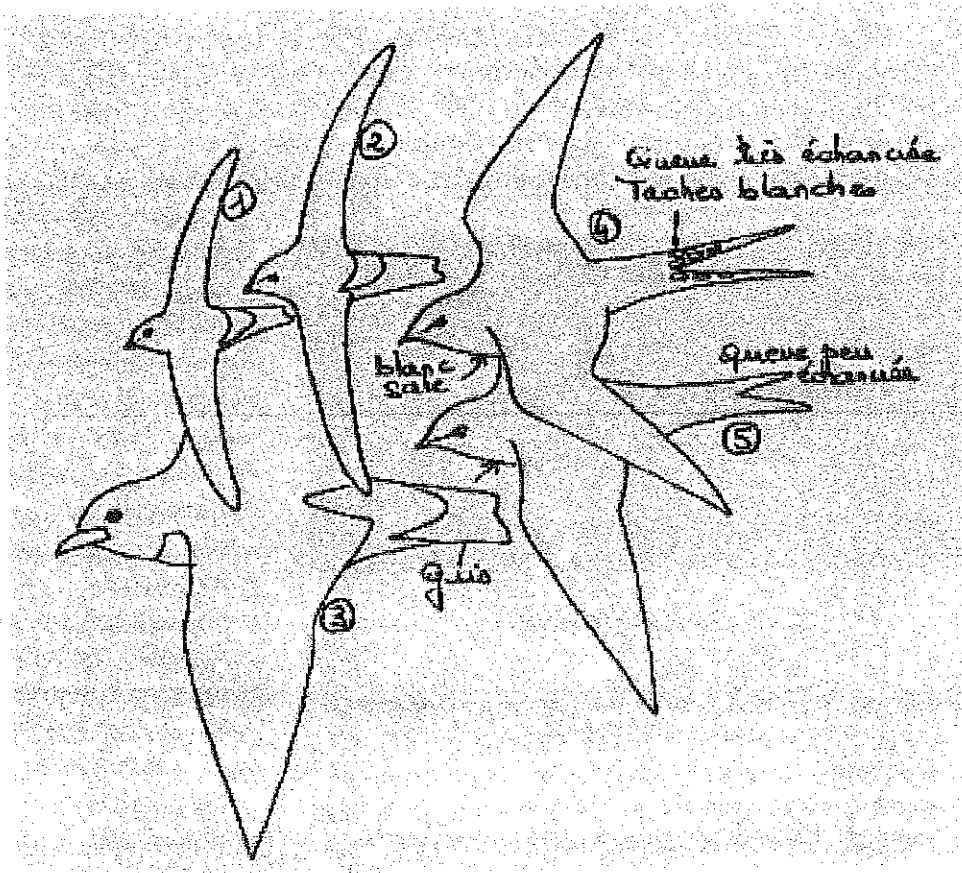
Elles se ressemblent beaucoup, la **Salangane à croupion blanc** étant un peu plus grande (2) avec des ailes plus pointues ; toutes deux ont ce vol rapide, les ailes en faucilles, le corps noir avec un croupion blanc très net. Elles construisent leurs nids en colonies, accrochés aux parois d'une grotte ou sous le toit de certains bâtiments abandonnés. Le nid est fait de fibres de mousse agglutinée et collées au support par de la salive (les « nids d'hirondelles » de la gastronomie asiatique sont fabriqués par une espèce proche).

Les salanganes ne se posent jamais hors de leur nid ou des grottes où elles se rassemblent.

- Le **Langrayen à ventre blanc** (3), sous-espèce endémique de Nouvelle-Calédonie, bien connue des calédoniens sous le nom d'Hirondelle busière est une familière des campagnes et des maquis d'altitude. Depuis un observatoire : poteau, fil électrique, arbre sec, elle fond sur sa proie qu'elle prend au vol avant de regagner son poste. Elle est la plus grande des 5 avec un ventre et un croupion blanc immaculé et un manteau noir ardoise. Souvent en couple, les deux oiseaux souvent serrés l'un contre l'autre. Niche dans des anfractuosités et trous d'arbres.

- Les deux véritables hirondelles sont très semblables, dessus noir métallique, gorge rousse, dessous blanc sale, mais l'**Hirondelle messagère** (4) a des rectrices externes (queue) terminées par des longs filets et une tache blanche à l'apex des rectrices internes. L'**Hirondelle du Pacifique** (5) a le ventre plus gris sombre, une queue plus courte et pas de blanc à la queue.

La première est migratrice (elle vient d'Australie ou de Nouvelle-Zélande).



Elle est assez rare en Nouvelle-Calédonie et aux Loyauté où on peut la voir au-dessus des mares ou des champs et des zones à végétation rase (terrain de sport, piste d'aviation). Nous avons relevé 19 fois cette espèce en Grande Terre et à Lifou en 1999 et 2000, d'avril à novembre, dont un vol de 42 oiseaux à Foué (Koné).

La seconde espèce est nicheuse, au moins à Ouvéa (église St Joseph), où il y aurait une dizaine de couples, peut-être également à Lifou. Le texte suivant du P. de Naurois relate le cheminement intellectuel de ce brillant, mais contesté** ornithologue, inventeur de la première espèce en Nouvelle-Calédonie et qui disserte sur la présence simultanée de ces deux Hirondelles.

N. Barré

* nom latin puis nom français officiel, puis nom local.

**Il dût s'expliquer devant la SCO sur ses méthodes d'étude, incluant parfois la capture... au fusil.

Récit du Père de Naurois

PV de réunion à la SCO du 12 janvier 1978, sur les premières observations faites en 1976 de l'**Hirondelle messagère** en Nouvelle-Calédonie.

« Oui, il y a une chose sur laquelle vous pourriez m'aider parce que ça m'embête beaucoup d'aller à Ouvéa uniquement pour cela. Vous savez qu'il y a à Ouvéa quelques nids d'hirondelles, pas des martinets, des hirondelles proprement dites qui nichent. Elles nichent en particulier à St Joseph à Ouvéa à la mission, dans une maison des religieuses du dispensaire et dans la maison des frères. J'ai vu les nids.

Ces hirondelles, elles sont supposées être (d'après ce que dit Mac Millan, parce que ces hirondelles je les ai méprisées... j'ai eu tort) elles sont supposées être *Hirundo tahitica subfusca*, quelque chose comme ça et avoir le ventre sombre.

Malheureusement, ou peut-être heureusement, un jour j'étais à Lifou et j'ai vu deux hirondelles posées à côté de la maison du Père et il m'a bien semblé qu'elles avaient le ventre blanc* mais je méprisais les hirondelles, je n'ai pas tiré, je les ai laissées. J'ai eu tort. Mais là attention, là les choses se corsent. J'étais au Diahot, j'ai vu les hirondelles voler au-dessus d'une lagune près d'Arama, pas au-dessus de la mer, au-dessus d'une lagune. J'en ai vu une, ventre blanc, queue très longue**, complètement différente de celle décrite par Mac Millan.

Et puis il y a deux jours, j'étais à La Foa, à l'endroit où on s'embarque pour aller sur les îlots à Ouano : qu'est-ce que je vois : deux hirondelles à ventre blanc. Donc Hirondelle à ventre blanc (NDR : Hirondelle messagère) existe sur la Grande Terre et peut-être aux Loyauté, je n'en sais rien. Or celle qui a le ventre blanc, puisque je l'ai apportée à New York et j'ai fait la comparaison avec les

spécimens qui viennent de New York et ceux venant d'Australie.

Ce sont des *Hirundo neoxena*. Donc il est possible que nous ayons sur la Grande Terre *neoxena* nicheuse ce qui est tout à fait nouveau et aux Loyauté nous ne savons pas si c'est *neoxena* ou *tahitica*. Alors il faut d'abord que j'aille à Ouvéa ou bien que quelqu'un les prenne pour moi. Ça m'embête d'aller à Ouvéa parce que je n'ai pas beaucoup de temps et ça coûte très cher.

...

Alors il sera intéressant de voir un nid, voir la structure d'un nid et la coloration des œufs. C'est très important parce qu'il est fort possible que justement *tahitica* et *neoxena* n'aient pas du tout le nid identique ou les œufs. Toutes les notions que vous pourriez me donner ou les spécimens que vous pourriez m'envoyer d'hirondelles m'intéressent au plus haut point.

C'est une découverte qui est nouvelle. Une espèce de plus pour la Calédonie si elle est nicheuse. Elle n'est même pas connue en tant que migratrice, donc elle est toujours intéressante à signaler***.

D'autant plus que si elle est migratrice, elle vient comme une migratrice, frôler celle qui est aux Loyauté et qui est *tahitica* et qui niche là-bas. Alors c'est très intéressant parce que pendant quelques temps on a voulu que les deux sortes d'espèces soient deux sortes de sous-espèces.

Elles sont totalement différentes ; l'une a la queue carrée et n'a pas de rectrices, c'est *tahitica*, tandis que *neoxena* a deux rectrices très longues. Alors c'est idiot d'en faire deux sous-espèces. Ce sont deux espèces et nous avons une preuve de plus si nous voyons qu'elles viennent ici quasiment en sympatrie l'une en Nouvelle-Calédonie, l'autre aux Loyauté ».

A lire aussi : De Naurois R. 1979. Welcome swallows (*Hirundo neoxena* Gould) in New Caledonia. Bonn. Zool. Beitr., 30 : 160-161.

*seraient donc des hirondelles messagères (vues également à Lifou par N.B en novembre 1999)

**à nouveau l'Hirondelle messagère

***ces deux phrases réarrangées par rapport au texte d'époque dactylographié (apparemment d'après enregistrement).

Après obtention des autorisations nécessaires auprès du Haut Commissariat, une douzaine de membres de la SCO transportés par le capitaine Christian Lung ont mis pied à terre sur cet îlot, réserve de chasse très particulière.

Au cours des temps, diverses espèces animales « gibier » exotiques ont été introduites. L'abondance des lapins de garenne qui à tout moment détalent sous nos pieds est frappante, mais aussi celle des cerfs, des dindons, paons et (à moindre degré) poules.

Les terriers occupent les talus, remblais, lits de ravines, tas de bois et buissons. La végétation du sol hyper pâturée par ces herbivores n'est plus représentée que par une petite liane passiflore sans doute immangeable. Elle est partout. Les lambeaux de forêt sclérophylle sont visiblement au bout du rouleau. Beaucoup d'arbres fragilisés par les terriers et déracinés sont morts et jonchent le sol. Branches, écorces et racines sont grattées, grignotées, broutées. La moindre pousse est immédiatement croquée par les herbivores empêchant toute régénération de ces formations végétales. Nous apprenons même qu'un arbuste, un *Pittosporum* endémique connu exclusivement de cet îlot, a récemment disparu, en 1993 ! L'humus est inexistant. Le sol est partout piétiné, bouleversé, miné, mis à nu.

D'emblée nous sommes frappés par l'érosion particulièrement visible sur les pentes que soulignent les couches de niveau. Le sol n'est plus retenu par la végétation. Les ravines et les éboulis créés par les pluies déversent à la mer des masses énormes de terre, sol, roches qui au gré des courants vont colmater les fonds marins et les récifs coralliens... Un enchaînement inexorable et un bel exemple de catastrophe écologique - certes à petite échelle - à ne pas suivre. Une inquiétude aussi : que le lapin ne s'installe sur les autres îlots et en Grande Terre.

P. Bachy, N. Barré

« Les rapaces de Leprédour » dans le prochain numéro.



Faucon pèlerin *Falco peregrinus nesiotes*

Le point sur les mesures de protection des Perruches

A la demande de la SCO, une réunion a eu lieu le 27 octobre pour faire le point, avec les Services concernés des 3 Provinces, sur les mesures de protection dont bénéficient actuellement les Perruches (surtout Perruche de la Chaîne et Perruche d'Ouvéa qui viennent de bénéficier d'un renforcement de la protection internationale - voir Cagou 18). La législation actuelle stipule que la capture et la détention de ces perruches sont interdites. Mais on sait qu'elles sont nombreuses en captivité et que le braconnage continue.

- La SCO indique qu'elle émet des réserves sur le rôle que peuvent jouer ces élevages dans la sauvegarde des espèces. Au contraire, la tolérance de ceux-ci ne peut qu'alimenter un trafic à partir des oiseaux sauvages. Cependant, la SCO serait favorable à un enregistrement de ces oiseaux et à un gel de leur nombre et du nombre des détenteurs, à leur suivi et à des accords sur la destination des oiseaux élevés. La SCO privilégie le respect de la législation et le renforcement des contrôles ainsi que le développement, en accord avec les populations concernées, des aires protégées. Elle estime qu'une cartographie et un suivi des effectifs d'oiseaux sont des outils indispensables à leur gestion.

- La Province Nord est en passe d'établir une réglementation globale actualisée sur la protection de sa biodiversité. Des listes d'espèces sont établies et les décisions et efforts concernant chacune dépendront des urgences et des menaces. Des agents assermentés seront nommés et formés.

- La Province des Îles s'attache à exécuter le Programme de Sauvegarde de la Perruche d'Ouvéa et met activement l'accent avec l'aide de l'ASPO sur une sensibilisation des habitants d'Ouvéa au respect de leur patrimoine. Ces actions mobilisent 4 agents à temps partiel. La vigilance est aussi de rigueur pour contrer les tentations de trafic vers la Grande Terre ou l'étranger. La lutte contre les abeilles sauvages est aussi une nécessité. Le suivi sur le long terme des

populations de Perruche est engagé depuis 1993.

- La Province Sud fait reposer la protection sur la réglementation actuelle, et se montre prudente, compte tenu notamment du manque de moyens humains (gardes), pour renforcer celle-ci. Elle compte sur ses aires protégées et sur l'élevage en captivité (au Parc Zoo-forestier notamment) pour préserver les populations de Perruches.

I. Faisant, N. Barré

*Fable (d'après une histoire vraie
racontée par P. Primot)*

La Perruche, l'Abeille et le Développeur

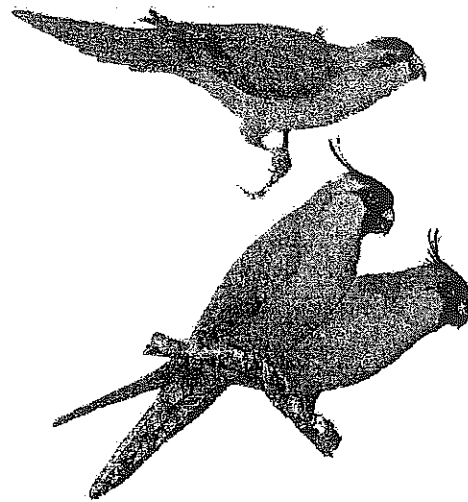
Un technicien très bien intentionné décida
Un jour, d'aider les habitants d'Ouvéa,
En leur envoyant essaims de mouches à miel
Pour monter un petit commerce, ô merveille.
Hélas, las des dards dans le lard ou rebutés
Par des débouchés éloignés,
Nos ouvriers délaissèrent mouches, ruches
Et tout le saint fruscuche.
Aubaine pour les commères qui prirent
La poudre d'escampette et colonisèrent
Forêts et bois de Fayaoué à Gossana.
Où croyez-vous qu'elles installèrent essaims,
Ouvrières, bourdons, reines et couvains ?
Dans les trous douille des Perruches, pardi !
Ainsi ce rare endémique emblème d'Ouvéa
Est concurrencé par les abeilles oui da !
Moralité :
Développer bien sûr, réfléchir évidemment
Mais introduire...
Seulement précautionneusement.
Sinon s'abstenir.

N. Barré

Les forêts sèches de la Nouvelle-Calédonie

Les forêts sèches ou forêts sclérophylles de la Nouvelle-Calédonie retiennent aujourd'hui toute notre attention. D'une grande richesse biologique, elles se retrouvent aujourd'hui dans le peloton de tête des milieux les plus menacés.

La forêt sèche de Nouvelle-Calédonie est un écosystème mondialement reconnu pour sa grande richesse et diversité en espèces rares. A l'heure actuelle il ne reste que 2% de son couvert initial qui s'étendait autrefois sur toute la côte ouest de la Grande Terre. Victime des débroussaillages, des feux, des espèces introduites, végétales (le lantana) et animales (cerf, cochon, fourmi électrique), elle disparaît progressivement emportant avec elle tout un patrimoine unique au monde.



Perruche à front rouge

Cyanoramphus novaezelandiae

Perruche de la chaîne *Eumyphicus*

cornutus cornutus

Perruche d'Ouvéa *Eumyphicus*

cornutus uvaeensis

(d'après Ch Doughty et al., 1999)

Les institutionnels locaux en concertation avec le WWF-France ont décidé de développer une stratégie commune pour la conservation des forêts sèches en Nouvelle-Calédonie. Le 6 décembre 2000, les partenaires se sont réunis pour préparer la signature de l'Accord Cadre. Ils s'engageront sur une période de 5 ans à développer une stratégie intégrée de conservation de ce milieu.

O. Gunther

Drôles d'oiseaux

Ca se mange ?

Les Nouvelles du 28/02/2000 évoquent dans un article les causes possibles de la mort de 6 perruches d'Ouvéa détenues (illégalement) en captivité. Il est intitulé : « Des précisions sur la mort des perruches d'Ouvéa ». Et un encadré dans l'article : « Au menu des cantines scolaires » !!!

Il est pas beau mon (gros) tuyau ?

Le plus beau point de vue sur la Savexpress était sans conteste ce panorama à la traversée de l'embouchure de la Dumbéa : eaux sombres, mangroves sur fond de collines boisées, ciel souvent chargé.

Tant pis pour lui : le gros tuyau maintenant fait écran tout le long de la voie à la traversée de ce magnifique paysage. Faut-il obligatoirement que le progrès soit laid ? Ca coûterait beaucoup d'argent et de bon sens de mettre en œuvre des solutions techniques adéquates pour éviter de défigurer notre environnement ?

Ca plane pour lui

Réponse de Guillaume (8 ans) après la sortie de Nakutakoin à la question :

- Quel est l'oiseau que tu as vu et que tu as préféré ?
- Le marin pêcheur.

Vigilance

On a appris qu'une demande de permis d'exploitation minière (calcaire pour tamponner l'acide sulfurique utilisé en extraction hydrométallurgique) a été déposée pour Walpole. Attention ce site est exceptionnel, entre autres pour la nidification des oiseaux marins : c'est par exemple un des principaux sites mondiaux pour la nidification du **Paille en queue à brins rouges** et un des seuls sites calédoniens de reproduction de la **Sterne blanche**.

Littérature ornithologique

N. Barré, G. Dutson, 2000. Oiseaux de Nouvelle-Calédonie. Liste commentée des espèces. *Supplément d'Alauda*, septembre 2000 : 48 pages. Une synthèse sur les 167 espèces et 14 sous-espèces sédentaires ou migratrices, indigènes ou introduites. Nom, statut, répartition. Bibliographie exhaustive. Disponible à la SCO (J. Sintès, Tél. 25 02 70). Prix : 1500F

J.M.M. Ekstrom, J.P.G. Jones, J. Willis et I. Isherwood, 2000. Les forêts humides de Nouvelle-Calédonie. Etudes biologiques et recommandations pour la conservation des vertébrés de la Grande Terre. *Cambridge, U.K., CSB Conservation Publications*.

Rapport final de la Mission Diadema, après 6 mois de terrain en 1998 hors des sentiers battus.

Et des visiteurs...

G. Hunt, ornithologue néo-Zélandais et habitué de la Nouvelle-Calédonie puisqu'il y a fait sa thèse sur le Cagou il y a une dizaine d'années, est revenu cette fois-ci pour étudier le **Corbeau calédonien**. Cet oiseau endémique fabrique ses propres outils afin d'extraire ses proies (larves, chenilles...) de leurs habitats. Pour ce faire il se sert soit de brindilles qu'il prépare à sa convenance, soit il découpe des formes précises dans des feuilles de pandanus qui ressemblent à de petits couteaux dentelés.

Nous attendons le retour de Gavin afin d'en savoir plus sur cet oiseau bricoleur...

Liste des membres du Bureau SCO

- **Président** : Nicolas Barré, 16 rue Catalan
98 800 Nouméa, Tél : 28.25.08
barre@canl.nc

- **Vice-Président** : Christian Lung, 130 rue des Lizerons, Plum, 98 809 Mont Dore,
Tél : 41.71.87, lung@canl.nc

- **Trésorier** : Pierre Bachy, 2 lot Raynal Nord, 98 809 Mont Dore, Tél : 43.25.88

- **Adjointe** : Isabelle Jollit, BP 13 778 Nouméa, Tél : 24.91.67, ijollit@canl.nc

Secrétaire : Odile Gunther, 8 rue Francis Cornaille, 98 800 Nouméa,
Tél : 26.44.85, odamelie@canl.nc

- **Adjointe** : Chantal Lung, 130 rue des Lizerons, Plum, 98 809 Mont Dore, Tél : 41.71.87, lung@canl.nc

- **Autres membres** : Jacqueline Sintès (jmestre@canl.nc), Isabelle Faisant (faisant@canl.nc), Fabienne Courdent, Jean-Louis Ruiz (ruiz@canl.nc) et Jacques Morel

Demande d'adhésion

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Profession :

Téléphone :

Adhésion simple : 3 000 F

Adhésion couple : 4 500 F

Adhésion jeune : 100 F

Cotisation métropole : 150 F

Société Calédonienne d'Ornithologie
BP 3135 – 98 846 Noumé

Notez la date de l'AG 2001 de la SCO
le 9 mars, à 18h au CIE

Ce numéro 19 tiré à 50 exemplaires a été préparé par O. Gunther, N. Barré, I. Faisant et P. Bachy.